série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

25.01.18 N° de

l'article d'émission:

1 / 9 (23.01.18) Page

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la

société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Version

15 811 - or riche Nom commercial 15 812 - or pâle riche du produit 15 813 - or pâle

15 814 - cuivre

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG

Otto-Hahn-Str. 2 D - 40699 Erkrath Tel. +49 (0) 211-2509-0 Fax. +49 (0) 211-2509-497 info@schmincke.de www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:

lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30

Tel. +49 (0) 211-2509-474 labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence Téléphone

Appel d'urgence Berlin (24h - counseling en allemand et en anglais)

+49 (0) 30-30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)





Mention

Attention

d'avertissement

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

 N° de
 Date
 25.01.18

 l'article
 d'émission:

 Version
 3 (23.01.18)
 Page
 2 / 9

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

alliage cuivre-zinc (15 811 - 15 813), pâte de cuivre (15 814)

Numéro CAS EINECS / ELINCS / NLP Numéro d'identification UE Numéro de commerce international Numéro d'enregistrement REACH N° RTECS

Code DG-EA (Hazchem)

Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

cuivre: > 50 % Numéro CAS: 7440-50-8

Numero CA3. 7440-30-6

Classification conformément à la directive CE 1272/2008

(CLP):

Acute Tox. 4; H302 / Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic

Chronic 2; H411

Substance 2

zinc: < 50 %

Numéro CAS: 7440-66-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119467174-37

Classification conformément à la directive CE 1272/2008

(CLP):

Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 1; H410

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

n cas d'inhalation

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

 N° de
 Date
 25.01.18

 l'article
 d'émission:

 Version
 3 (23.01.18)
 Page
 3 / 9

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité

eau Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Eliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter la formation de poussière.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

température de stockage: 5 - 40 °C Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

7440-50-8 cuivre

DEU	WEL	1,000	mg/m³	-

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de Date 25.01.18 l'article d'émission:

Version 3 (23.01.18) Page 4 / 9

zinc

DEU WEL 2,000 mg/m³ -

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

7440-66-6

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Poudre
Couleur pigmenté
Odeur presque inodore

min max

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage d'inflammabilité Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité Limites d'explosibilité Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité ca. 1,5 g/ml 20 °C

Valeur pH

Viscosité dynamique de Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

 N° de
 Date
 25.01.18

 l'article
 d'émission:

 Version
 3 (23.01.18)
 Page
 5 / 9

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

10.5 Matières incompatibles

acides forts agents oxydants Base forte

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

7440-66-6 <u>zinc</u>

	par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
[par inhalation	LC50	Rat		5,410	mg/l	4h

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le

milieu aquatique

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de Date 25.01.18 I'article d'émission:

Version 3 (23.01.18) Page 6 / 9

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080112
Recommandation

080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

Conditionnement

Code de déchet Recommandation

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR, ADN
 9

 IMDG
 9

 IATA
 9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes
Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RIDM7Classe de danger90Etiquette de danger ADR9Quantités limitées5kg

Conditionnement: Instructions P002 - IBC08 - LP02 - R001

Conditionnement: Dispositions particulières PP12 - B3 **Réglementations particulières pour le** MP10

conditionnement groupé

Réservoirs mobiles: Instructions T1 - BK1 - BK2 - BK3

Réservoirs mobiles: Dispositions TP33

particulières

Codification réservoirs SGAV/LGBV

Restriction concernant les tunnels -

Remarques

série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

25.01.18 N° de l'article d'émission:

(23.01.18) 7 / 9 Version Page

EQ

274 - 335 - 375 - 601 Dispositions particulières

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger Quantités limitées Transport autorisé Equipement nécessaire

Aération Remarques EO

Dispositions particulières

Transport maritime

F-A, S-F **Numéro EmS**

274 - 335 - 966 - 967 - 969 Dispositions particulières

Quantités limitées 5kg

P002 - LP02 **Conditionnement: Instructions** PP12 **Conditionnement: Dispositions particulières** IBC08 **IBC: Instructions** В3 **IBC: Réglementations Instructions réservoirs IMO**

T1 - BK1 - BK2 - BK3 Instructions réservoirs UN

TP33 **Instructions réservoirs Dispositions**

particulières

category A Stowage and segregation

SW23

Properties and observations

Remarques

Remarques

E1 EQ

Transport aérien

Hazard

956 (400kg) **Passenger** Y956 (30kg G) Passenger LQ 956 (400kg) Cargo

9L **ERG**

Special Provisioning A97 - A158 - A179 - A197

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

0 Teneur en VOC [%]

Teneur en VOC [q/L]

Autres informations, restrictions et dispositions légales

<u>Allemagne</u>

Classe de stockage

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH

série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

 N° de
 Date
 25.01.18

 l'article
 d'émission:

 Version
 3 (23.01.18)
 Page
 8 / 9

Classe de risque pour le milieu aquatique Numéro de catalogue Décret relatif aux défaillances

Indications relatives à une limitation de la durée de travail Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

<u>Hongrie</u>

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales Federal Regulations State Regulations

<u>Japon</u>

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP) H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informatrions sont fondrées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indictions c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raison nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

 N° de
 Date
 25.01.18

 l´article
 d'émission:

 Version
 3 (23.01.18)
 Page
 9 / 9